

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SÉES, dûment convoqués et sous la présidence de M. Jean-Yves HOUSSEMAINE, Maire de SÉES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs délibérations.

Présents : M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Maire, Mme LORITTE Valérie, M. DUVAL Rémy, Mme CHOLLET Micheline, M. SAUVAGET Jean-Paul, Mme SUZANNE Annie, M. OLLIVIER Patrick, Mme OLIVIER Elisabeth, M. BARRE Rémi, Adjoints –

M. LELIEVRE Philippe, M. COLLINETTE Lionel, Mme LEBLANC Cécile, M. DESHAIES Jean-Louis, M. TIRAND André, Mme LENJALLEY Sylvie, M. TABURET Philippe, Mme GRAPAIN Valérie, Mme BLOYET Fabienne, Mme PERREAUX Isabelle, Mme GRAPAIN Aurore, M. LEBOEUF Manuel, Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise, M. LECOCQ Jean-Claude, Mme LOUVEL Sylvie, Mme VILLIER Nathalie, M. CLEMENCEAU Loïc, M. THUARD Patrick.

Ont donné pouvoir : /

Absents : /

Objet : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : ELECTION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	26	5	0	5

Proclame élus les membres titulaires de la Commission de délégation de service public suivants :

- Sylvie LENJALLEY,
- Lionel COLLINETTE,
- Philippe LELIEVRE,
- Jean-Louis DESHAIES,
- Jean-Claude LECOCQ.

Membres suppléants

Nombre de votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	26	5	0	5

Proclame élus les membres suppléants de la Commission de délégation de service public suivants :

- André TIRAND,
- Rémy DUVAL,
- Cécile LEBLANC,
- Valérie LORITTE,
- Loïc CLEMENCEAU.

Objet : OFFICE DE TOURISME : CONSEIL D'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'installation d'un nouveau conseil municipal, il s'agit de mettre en place un nouveau conseil d'exploitation pour l'office de tourisme.

Ses statuts précisent que le conseil d'exploitation est composé de 12 membres répartis en 2 collèges :

- 7 conseillers municipaux, dont 1 qui exercera les fonctions de Président sur désignation du Maire.
- 5 représentants choisis parmi des personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire.

Il est proposé de désigner :

- Valérie LORITTE,
- Jean-Paul SAUVAGET,
- Patrick OLLIVIER,
- Aurore GRAPAIN,
- Philippe LELIEVRE,
- Fabienne BLOYET,
- Françoise DAVOIS-MARICHAL,

représentant le conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme, en attendant la refonte des statuts de l'office de tourisme et de ses liens avec le camping.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De désigner les membres du conseil municipal, proposés ci-avant, en tant que représentants du conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme, en attendant la refonte des statuts de l'office de tourisme et de ses liens avec le camping.

Objet : DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES EXTERIEURES

Il est proposé au Conseil municipal de nommer pour le SIAEP et le SIVoS les listes suivantes :

SIAEP	
Titulaires	Suppléants
Jean-Yves HOUSSEMAINE	Rémy DUVAL
Jean-Paul SAUVAGET	Elisabeth OLIVIER
Patrick OLLIVIER	André TIRAND
Jean-Louis DESHAIES	Valérie LORITTE
Micheline CHOLLET	Philippe TABURET
Rémi BARRE	Cécile LEBLANC
SIVoS	
Titulaire	Suppléant
Jean-Yves HOUSSEMAINE	Rémi BARRE

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De procéder aux désignations ci-dessus énoncées.

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur le Maire prenant acte de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2013 et présentant les principaux projets pour l'année 2014,

- Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire.

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2014

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.29
- Taxe sur le foncier bâti 11.01
- Taxe sur le foncier non bâti 21.23
- Contribution Foncière des Entreprises 6.54

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à 21 voix POUR et 6 abstentions :

- D'adopter les taux d'imposition 2014, présentés ci-avant.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

– Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	1236,89 €	0,00 €	592 285,08 €	0,00 €	593 521,97 €
Opérations de l'exercice	138 429,04 €	136 578,77 €	153 725,17 €	306 668,69 €	292 154,21 €	443 247,46 €
TOTAUX	138 429,04 €	137 815,66 €	153 725,17 €	898 953,77 €	292 154,21 €	1 036 769,43 €
Résultats de clôture	613,38 €	0,00 €	0,00 €	745 228,60 €	0,00 €	745 228,60 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	138 429,04 €	137 815,66 €	153 725,17 €	898 953,77 €	292 154,21 €	1 036 769,43 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	613,38 €	0,00 €	0,00 €	745 228,60 €	613,38 €	745 228,60 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

– D'adopter le Compte de Gestion Assainissement Collectif 2013 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT TA LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTE S A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	1 236,89 €		-1850,27 €	0,00 €	0,00 €	- 613,38€
				0,00 €		
FONCT	592 285,08 €	0,00 €	152 943,52 €	Recettes		745 228,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter, **à l'unanimité**, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2013	745 228,60 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		745 228,60 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Lotissement Grand Séminaire I					
	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés				20 962,48		20 962,48
Opérations de l'Exercice			288,23	3 856,52	288,23	3 856,52
Totaux			288,23	24 819,00	288,23	24 819,00
Résultats de Clôture				24 530,77		24 530,77
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1				24 530,77		24 530,77
Excédent ou Déficit de l'exercice				3 568,29		

Excédent ou Déficit à Reporter				24 530,77		
--------------------------------	--	--	--	-----------	--	--

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 - COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2013 du lotissement n° 1 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : GRAND SEMINAIRE LOTISSEMENT 1 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2013

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	20 962,48 €	0,00 €	3 568,29 €	Recettes		24 530,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2013	20 962,48 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		24 530,77 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Lotissement Grand Séminaire II La Luzerne					
	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	167 727,49				167 727,49	
Opérations de l'Exercice	141 726,70	167 727,49	206 073,70	206 073,70	347 800,40	373 801,19
Totaux	309 454,19	167 727,49	206 073,70	206 073,70	515 527,89	373 801,19
Résultats de Clôture	141 726,70				141 726,70	
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1	141 726,70				141 726,70	
Excédent ou Déficit de l'exercice		26 000,79				

Excédent ou Déficit à Reporter	141 726,70				
--------------------------------	------------	--	--	--	--

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 – COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2013 du lotissement n° 2 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : OFFICE DE TOURISME : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Office de Tourisme					
	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		7 337,21		4 148,21		11 485,42
Opérations de l'Exercice	4 436,14	2 045,60	10 692,33	7 898,97	15 128,47	9 944,57
Totaux	4 436,14	9 382,81	10 692,33	12 047,18	15 128,47	21 429,99
Résultats de Clôture		4 946,67		1 354,85		6 301,52
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1		4 946,67		1 354,85		6 301,52
Excédent ou Déficit de l'exercice	2 390,54		2 793,26			
Excédent ou Déficit à Reporter		4 946,67		1 354,85		

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : OFFICE DE TOURISME : COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter le Compte de gestion de l'Office de Tourisme 2013 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : OFFICE DE TOURISME : AFFECTATION DE RESULTAT 2013

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,

Constant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 337,21 €		-2 390,54 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	4 946,67 €
FONCT	4 148,21 €	0,00 €	-2 793,26 €	0,00 € Recettes		1 354,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

La commission décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2013	1 354,85 €
----------------------------------	-------------------	-------------------

Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 354,85 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2013		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Objet : CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Camping					
	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		26 471,56		24 239,20		50 710,76
Opérations de l'Exercice		8 709,87	54 429,63	55 119,75	54 429,63	63 829,62
Totaux		35 181,43	54 429,63	79 358,95	54 429,63	114 540,38
Résultats de Clôture		35 181,43		24 929,32		60 110,75
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1		35 181,43		24 929,32		60 110,75
Excédent ou Déficit de l'exercice		8 709,87		690,12		
Excédent ou Déficit à Reporter		35 181,43		24 929,32		

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : CAMPING : COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- D'adopter le compte de gestion du Camping 2013 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Objet : CAMPING : AFFECTATION DE RESULTAT 2013

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,

Constant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVEST	26 471,56 €		8 709,87 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	35 181,43 €
				0,00 €		
FONCT	24 239,20 €	0,00 €	690,12 €	Recettes		24 929,32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter, **à l'unanimité**, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	24 929,32 €
---	--------------------

Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		24 929,32 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE		

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2013,

Une demande de subvention pour une réfection de toitures est arrivée en mairie.

Cette demande est émise par :

- M. et Mme LASSEUR Régis, domiciliés à la Mare Ameline à Chailloué, et qui ont effectué des travaux de réfection de toitures sur leurs maisons des 4 et 6 rue des Guichets pour un montant total de 15 638 € HT soit 17 201,80 € TTC.

Dans la délibération visée, il est prévu une aide de 11 % de la valeur TTC des travaux (soit 1 892,20 €), mais celle-ci est plafonnée à 1 100 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'accorder une subvention de 1 100 € à M. et Mme LASSEUR Régis.